

2. Un parc social concentré sur Poitiers

Jusqu'au 31 décembre 2016 l'agglomération à 13 communes comptait 14 400 logements sociaux dont 12 000 sur Poitiers.

Parmi ces derniers, 9 400 sont situés sur les Couronneries, les Trois-Cités, Beaulieu et Saint-Eloi. Ces 4 quartiers regroupent donc 78% des logements sociaux de Poitiers et 66% des logements sociaux de Grand Poitiers.

La production est désormais orientée en priorité sur les communes hors Poitiers, notamment les communes en rattrapage SRU*.
Et une politique active de mixité dans le parc social a été mise en place depuis 2011 par le biais de la Convention Intercommunale de Mixité Sociale.



Exemple de la ZAC des communes de Beaulieu à Fontaine-le-Comte

La reconstitution de logements sociaux hors quartier sur trois communes en déficit au regard des objectifs de la loi SRU* :

- 15 logements à Fontaine-le-Comte
- 15 logements à Migné-Auxances
- 15 logements à Saint Benoit individuels groupés

Loi SRU : loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain vise à recréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux.